



Mi temp thérapeutique et grossesse

Par Lolotte32

Bonjour, j'ai une reconnaissance de travailleur handicapé, et je suis à actuellement enceinte de 5 mois, après avoir consulté la médecine du travail et mon médecin traitant on m'a préconisé de faire une demande de mi temp thérapeutique non pas en lien avec la grossesse. Douleur déjà présente du à mon handicap mais aggravé par la grossesse.

Mon employeur a accepté le mi temp thérapeutique et j'ai repris aujourd'hui. La convention collective prévoit une réduction du temps de travail journalier de 30min pour les salariées enceintes.

Il me semble que la médecine du travail m'a dit que cette réduction du temps de travail sera applicable au mi temp thérapeutique.

Cependant mon manager m'a dit que je n'y avais plus droit puisque j'ai déjà un mi temp thérapeutique.

Je ne comprend pas puisqu'il me semble que les conventions collectives sont applicables à tous les salariés de l'entreprise peu importe le type de contrat de travail.

Pouvez-vous m'éclairer ?

Merci

Ps: je suis coiffeuse